

#### Siret: 810 347 906 00010 Activité: 95 97 0197197

# **FORMATION MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES**



# SAUVETEUR SECOURISTE **DU TRAVAIL (S.S.T)**

## **PREAMBULE**

Les articles R 4224-14 à R 4224-16 du Code du Travail « matériel de premiers secours et secourisme », rendent obligatoires à toutes les entreprises de plus de 20 employés d'avoir un ratio d'un sauveteur secouriste du travail par groupe de 20 employés.

Le sauveteur secouriste du travail est formé au cours d'un stage où il reçoit une formation spécifique aux premiers secours appliquée au monde du travail.

# **OBJECTIFS**

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Intervenir face à une situation d'accident de travail.
  - o Situer le cadre juridique se son intervention.
  - Réaliser une protection adaptée.
  - o Examiner la victime avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
  - o Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.
  - o Secourir à victime de manière appropriée.
- Mettre en application les compétences acquises de SST au service de la prévention des risques professionnels au sein de l'entreprise.
  - o Situer le rôle du S.S.T dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.
  - o Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention.
  - o Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la situation dangereuse repérée.

#### CONTENU DE LA FORMATION

#### Intervenir face à une situation d'accident de travail.

- Situer le cadre juridique de son intervention.
  - Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention dans son entreprise.
  - Connaître les éléments fixant le cadre de son intervention en dehors de son entreprise.
  - Pouvoir mobiliser ses connaissances du cadre juridique lors de son intervention.

- o Réaliser une protection adaptée.
  - Être capable de mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations.
  - Être capable de reconnaître sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
    - Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée.
    - Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.
    - Imaginer, sous forme de scénarios simples, à partir des éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés.
  - Être capable de supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même.
    - Être capable de supprimer le danger.
    - Être capable d'isoler le danger.
    - En cas d'impossibilité de supprimer ou isoler le danger, être capable de soustraire la victime au danger.
- Examiner la victime avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
  - Être capable de reconnaitre, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée.
    - Est capable de mettre en œuvre les 4 actions de recherche permettant de détecter les signes indiquant que la vie de la victime est menacée.
    - Dans le cadre où il y a manifestation de plusieurs signes, être capable de définir l'ordre de priorité des actions de recherche.
  - Être capable d'associer aux signes décelés, les résultats à atteindre et de la prioriser.
- o Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.
  - Être capable de définir les différents du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention.
  - Être capable d'identifier, en fonction de l'action de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans la quel ordre.
  - Le cas échéant, être capable de choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte.
  - Être capable de transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message, en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace et favoriser une arrivée des secours au plus près de la victime.
- Secourir à victime de manière appropriée.
  - Être capable, à l'issue de l'examen, de déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la victime pour obtenir le résultat à atteindre.
  - Être capable de mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique

- préconisée.
- Être capable de vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés.
  - Être capable de réaliser un suivi de la victime dans l'attente des secours en vue de détecter l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée.
  - Être capable, en cas d'évolution dès l'état de la victime, d'adapter sa conduite aux nouveaux signes décelés.

## Mettre en application les compétences acquises de SST au service de la prévention des risques professionnels au sein de l'entreprise.

- o Situer le rôle du S.S.T dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.
  - Être capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention.
    - Être capable d'appréhender les notions de danger, situation dangereuse, risque, accident du travail (AT) et maladie professionnelle (MP)
    - Être capable d'identifier la nature et l'importance des AT et des MP dans son entreprise, dans la branche professionnelle et/ou au plan national.
  - Être capable de situer le Sauveteur Secouriste du Travail en tant qu'acteur de la prévention.
    - Connaitre l'articulation de son action avec les autres acteurs de prévention dans et hors de l'entreprise.
    - Être capable de positionner son action dans l'organisation de la prévention de son entreprise.
- o Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention.
  - Être capable de repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail.
    - Observe l'environnement et identifier les dangers supposés dans la situation de travail concernée.
    - Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.
    - Imaginer à partir de ses observations, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser des blessures ou des atteintes à la santé liées aux dangers identifiés.
  - Être capable de supprimer ou réduire, ou de contribuer ou réduire les situations dangereuses ou/et les atteintes à la santé.
    - Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail en proposant des actions de prévention.
    - Définir des actions de protection permettant d'éviter ou de limiter les atteintes à la santé.
- o Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la situation dangereuse repérée.
  - Être capable d'identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise.
  - Être capable de définir les différents, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre.

## **METHODES PEDAGOGIQUES**

- Cette formation SST apporte des connaissances dans le domaine de la prévention et l'acquisition des gestes de premiers secours,
- Le formateur utilise des méthodes pédagogiques actives par objectif et des techniques pédagogiques traditionnelles (des mises en situation afin de faire découvrir et participer les apprenants, exposés interactifs pour apporter des connaissances et démonstrations pratiques) et modernes (travail en groupe, exercices individuels et cas concrets),
- Les exercices d'application doivent occuper l'essentiel du temps de la formation,
- L'atteinte des objectifs de « savoir » est nécessaire pour atteindre les objectifs de « savoir-faire »,
- Les techniques pédagogiques qui permettent d'aborder les objectifs de savoir sont : l'exposé interactif, le travail de groupe, etc, Le formateur doit s'assurer de l'acquisition de ces connaissances par le groupe de participants, l'évaluation des apprenants se fait tout au long de la formation.

### MISE EN ŒUVRE DES METHODES PEDAGOGIQUES

- La méthode de découverte se fait par des mises en situation,
- La méthode d'apprentissage « démonstration pratique » se fait en quatre phases
  - ✓ Une démonstration en temps réel associée d'un guestionnement,
  - ✓ Une démonstration commentée et justifiée,
  - ✓ Une reformulation,
  - ✓ Une séquence d'apprentissage.
- La méthode d'application par une mise en œuvre de cas concret.

#### **PLANNING**

MRH ANTILLES et NIS Formation s'adaptent aux spécificités, aux contraintes et aux besoins de votre entreprise. Le planning de formation sera réalisé en concertation avec vous afin d'assurer la cohérence et la progression de la formation.

#### LIEUX

Sur le site de l'entreprise afin de personnaliser la formation.

#### **COUT**

Un devis sera réalisé au plus juste, tenant compte des sollicitations formulées.

# PERSONNEL CONCERNÉ

Tous les membres du personnel de l'entreprise titulaire du certificat de sauveteur Secouriste du Travail.

#### **EFFECTIFS**

Des groupes de 10 salariés maximum peuvent être constitués afin de conserver l'efficacité pédagogique.

# **DURÉE**

• 7 heures de face à face pédagogique

# **PRÉ-REQUIS**

Titulaire du certificat de sauveteur Secouriste du Travail.

## **FORMATEURS**

Nous mettons à votre disposition des personnels professionnels, qualifiés. Tous nos intervenants sont experts métier et/ou formateurs professionnels, ils sont les garants de notre expertise.

# DÉROULEMENT DE LA FORMATION

*Demi-journée 1 :* Présentation de la formation et de son organisation

Retour d'expérience dans le domaine de la prévention

Approfondissement des bases en prévention

Demi-journée 2 : Les actions « secours »

Mise en situation Bilan de la formation

### **EVALUATION et QUALIFICATION**

L'évaluation du stagiaire est réalisée en cours de formation et comporte principalement deux éléments distincts :

- Mise en situation d'accident simulé
- Réponses à des questions préparées par le formateur.

La certification de Sauveteur Secouriste du Travail (S.S.T) est validée par le formateur, une attestation de réussite est remise au stagiaire.

Un diplôme délivré par l'INRS est transmis au stagiaire ayant subie et satisfait à l'ensemble des évaluations et certifications